

**Le 28 novembre 2023**

Photos disponibles sur [ce lien](#)

## 1,8 tonne d'ivoire détruite à Reims

**Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont organisé une destruction d'ivoire de grande ampleur ce 28 novembre. Elle vise à endiguer son commerce et à alerter sur un trafic responsable de la mort de milliers d'éléphants chaque année.**

Lancée en 2015 par IFAW, la campagne « Je donne mon ivoire » visant à inciter les personnes possédant tout objet en ivoire – défenses, bibelots, bijoux – à le remettre à des fins de destruction a connu un véritable succès. Depuis, l'équipe d'IFAW constate des sollicitations croissantes et de nombreuses personnes sont toujours en demande d'une solution pour se débarrasser de leurs objets.

À travers cette collaboration, les forces de l'ordre reconnaissent l'importance de fournir une réponse aux particuliers demandant à se dessaisir de leurs objets en ivoire.

Depuis 2015, des centaines d'objets et de défenses brutes ou travaillées, issues de saisies et surtout de dons de particuliers, ont été constatés par IFAW, l'OFB et la douane française. Le temps est venu de détruire ce stock afin de s'assurer que ces objets ne seront jamais réintroduits dans le circuit commercial. En tout, ces 1800 kilos représentent environ 180 éléphants, qui ont été convoités pour leurs défenses pour faire des articles de décoration. La quantité des objets collectés montre surtout l'importance de pérenniser à l'avenir un système sécurisé de collecte et de destruction de l'ivoire, pris en charge par l'État.

**Une grande opération de destruction a ainsi été organisée à Reims ce 28 novembre sous le haut patronage de Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité.** L'ivoire a d'abord été détruit par broyage puis par combustion.

Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, déclare : « *Estimé à plus de 20 milliards de dollars au niveau mondial, le commerce illégal d'espèces de faune et de flore sauvages protégées fait partie des trafics les plus lucratifs. Il est très souvent le fait d'organisations criminelles structurées, disposant d'une véritable stratégie. Ce sera seulement avec une coordination de l'ensemble des forces de l'Etat qui interviennent pour la protection des espèces sauvages protégées que sera relevé le défi de désorganisation et de démantèlement de ces réseaux de criminalité organisée. Ces opérations collectives doivent permettre de traduire en justice les éco-délinquants auteurs d'infractions visant les espèces sauvages et de saisir des tonnes de produits illicites. Ma ligne directrice est claire,*

*c'est la tolérance zéro ! » Elle ajoute : « La planification écologique mise en œuvre par le Gouvernement – et dont la Stratégie nationale biodiversité que je présenterai prochainement constitue un des livrables – irriguera l'action de tous les agents assermentés, militaires, inspecteurs de l'environnement et magistrats qui luttent contre cette dégradation de la biodiversité mondiale. »*

*« La demande exponentielle pour la prise en charge de ces objets depuis la première collecte en 2015 témoigne du réel besoin d'offrir aux particuliers une solution pour se dessaisir de leur ivoire, que ce soit par conviction éthique ou faute de pouvoir le vendre légalement suite aux dernières évolutions de la réglementation » déclare Mia Crnojevic-Cherrier, chargée de campagnes chez IFAW. « Le commerce de l'ivoire reste une menace prégnante pour les populations d'éléphants. Des milliers d'éléphants sont braconnés chaque année pour y répondre » ajoute Mia Crnojevic-Cherrier.*

*« Procéder à la destruction de cet ivoire permet d'en retirer un maximum du circuit afin d'éviter de futures mises en vente, qui seraient illégales. En tant qu'acteur au service de la mise en œuvre de la CITES, la Convention sur le commerce international des espèces sauvages, l'Office français de la biodiversité est mobilisé au quotidien pour lutter contre le trafic d'espèces. Je ne peux donc que me satisfaire de notre contribution à cette action, à la lutte contre le commerce illégal d'ivoire et à ses effets induits sur le braconnage des éléphants. »* explique Olivier Thibault, Directeur général de l'OFB.

**IFAW France s'engage également à planter un arbre au Zimbabwe par kilo d'ivoire reçu afin de contribuer à restaurer l'habitat des éléphants dont la destruction compte parmi les principales causes de l'érosion de la biodiversité en cours.**

L'opération de destruction s'est faite avec l'appui du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du Commandement pour l'Environnement et la Santé (CESAN), du ministère de la Justice, et de l'UICN France. La Douane a associé également son stock d'ivoire à cette opération.

Notes aux rédacteurs :

- La dernière destruction d'ivoire en 2018 a permis de détruire une tonne d'ivoire permettant d'assécher le marché et d'envoyer un message fort aux trafiquants.
- Il reste aujourd'hui 400 000 éléphants en Afrique ; soit un déclin de 70% par rapport aux années 1970 (1,3 million d'individus), principalement dû au braconnage. En un siècle, les populations d'éléphants ont chuté de plus de 90 %.
- Historiquement, l'Union européenne (UE) est l'un des plus grands exportateurs d'ivoire légal dans le monde.
- La persistance de marchés domestiques légaux pour l'ivoire dans l'UE et ailleurs a permis aux criminels de blanchir de l'ivoire illicite provenant du braconnage. Elle fait porter la charge de la preuve de cette illégalité sur les forces de l'ordre et a créé la confusion chez les consommateurs sur l'origine légale ou non de l'ivoire disponible.
- En mai 2018, plus de 90 membres du Parlement européen ont demandé une interdiction totale de l'importation et du commerce de l'ivoire dans l'UE, et une première consultation publique, lancée par la Commission européenne, a montré que [plus de 90 % des 90 000](#) personnes interrogées étaient en faveur d'une interdiction de ce commerce dans l'UE.

- [Le Royaume-Uni](#) a adopté une interdiction du commerce de l'ivoire en décembre 2018, entrée en vigueur en juin 2022.
- [Le 16 décembre 2021](#), la Commission européenne a révisé sa réglementation adoptant de nouvelles lignes directrices, restreignant fortement le commerce de l'ivoire. Les nouvelles mesures sont les plus fortes jamais prises par l'Union européenne (UE), l'un des plus grand exportateurs d'ivoire légal dans le monde. Les nouvelles lignes directrices de l'UE limitent considérablement le commerce intérieur de l'ivoire, ainsi que les importations et les réexportations tant d'ivoire brut que d'ivoire travaillé. Il ne reste que quelques exceptions pour les antiquités et certains instruments de musique.
- [En novembre 2022, la Commission européenne publie un nouveau plan d'action contre le trafic d'espèces sauvages](#) contenant des mesures ambitieuses pour les quatre années à venir. Ce nouveau Plan d'action pour la période 2022-2027 établit quatre priorités : la prévention, l'application de la législation, le renforcement des partenariats mondiaux et le renforcement du cadre légal de l'Union européenne. Il comprend également (a) la mise en œuvre d'actions ciblées de réduction de la demande, axées sur le changement de comportement des consommateurs, (b) le suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité des nouvelles règles de l'UE concernant le commerce de l'ivoire, ainsi que (c) le renforcement des mesures de lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages.

## Contacts presse

**IFAW France** Camille Vicet, 06 26 38 38 78, [cvicet@ifaw.org](mailto:cvicet@ifaw.org)

Anne Perthuis, Service de presse, 06 14 02 74 26, [aperthuis@les-influenceurs.com](mailto:aperthuis@les-influenceurs.com)

**OFB** Florence Barreto / 06 98 61 74 85

Fabienne Di Cesare / 06 59 68 43 08

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr) / [ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)

## À propos d'IFAW (Le Fonds international pour la protection des animaux)

IFAW est une organisation à but non lucratif qui œuvre en faveur d'une cohabitation harmonieuse entre les animaux et les hommes. Travaillant avec des experts et des citoyens dans plus de 40 pays, nous sauvons, soignons et relâchons des animaux, tout en restaurant et en protégeant leurs habitats naturels. Les problèmes qui nous occupent sont urgents et complexes. Pour les résoudre, nous adoptons un regard neuf et menons des mesures audacieuses. En partenariat avec des communautés locales, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des entreprises, nous utilisons des méthodes innovantes afin de permettre à toutes les espèces de prospérer. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.ifaw.org/fr](http://www.ifaw.org/fr).

## À propos de l'OFB (Office français de la biodiversité)

Etablissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.